

LES CRIMES F.L.N. A PARIS

J'IL FERA

agnées d'orages. Ailleurs, assez beau bien que passament nuageux. — Les pluies ou orages et encore nombreux dans les régions méridionales. Ailleurs, souvent brumeux le matin, nuageux avec éclaircies ensuite. Quelques températures restées hier à 16 heures : 15° à Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg, Toulouse et Nice; 18° à Cherbourg et Rennes; 18° à Embrun; 20° à Biarritz; 21° à Paris-Montsouris et Dijon; 22° à Limoges; 23° à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg, Toulouse et Nice; 24° à Ajaccio, Cannes, Menton et Nice; 25° à Perpignan; 26° à Casablanca; 27° à Oran; 29° à Constantine; 30° à Alger.

BROUILLARD : TRAFIC PERTURBÉ A ORLY

brouillard a légèrement perturbé le trafic aérien hier matin à Orly, ainsi que plusieurs appareils, notamment deux DC-8 de la 4^e en provenance de New York, ont été déviés sur le Bourget, où les conditions atmosphériques étaient nettement meilleures. Quelques vols ont été enregistrés au départ moyen et long courrier. Matin de matinée, le trafic pouvait reprendre normalement.

LILAS FLEURIS et seconde récolte de fraises en Hongrie

Budapest, 5 octobre. — Les lilas ont fleuri pour la seconde fois cette année en Hongrie, ce qui est véritablement le cas de la capitale. On a également cueilli la seconde récolte de fraises dans le pays. Dans la petite ville de Szekesfehervar, les habitants se préparent d'ailleurs à ramasser une deuxième récolte de fraises. On signale également que les cigognes qui quittent généralement la Hongrie au début de l'automne sont encore là. Dans la région voisine de Tekov, il n'y a pas eu de précipitations importantes depuis quatre mois. Guêres et scarabées font souvent et on estime qu'ils ont « vendangé » au moins un million de quintaux de grains.

PONT SUR LA MANCHE : RÉACTION IMMINENTE une société britannique d'étude annoncée hier par M. Jules MOCH

Londres, 5 octobre. (De notre bureau de Londres.) La constitution imminente d'une société britannique d'étude, du pont sur la Manche, collaborant étroitement avec la Société des ponts sur la Manche (S.E.P.M.), et dont lord Gladwyn, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, assumerait la direction, a été annoncée cet après-midi par M. Jules Moch au cours d'une conférence de presse au Carlton. M. Moch, ancien ministre, qui s'est dit très satisfait des entretiens qu'il a eus hier avec M. Selwyn Lloyd et le ministre des Trans-

Mort de l'architecte Camille Montagné

l'architecte Camille Montagné, vient de mourir, était né à Tarn, dans le Tarn, en 1907. Il avait été élève de l'école des Beaux-Arts de Toulouse, il avait ensuite

Consignes impératives aux musulmans algériens

- Plus de circulation nocturne sans motif valable
• Pas de promenades en groupes
• Cafés nord-africains fermés après 19 heures

La préfecture de police communale. Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes algériens, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé, de la façon la plus pressante, aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne et plus particulièrement de 20 h. 30 à 5 h. 30 du matin. Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier

ou de leur circonscription une attestation temporaire qui leur sera accordée après justification de leur requête. D'autre part, il a été constaté que les attentats sont, la plupart du temps, le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police. Enfin le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par des Français musulmans doivent fermer chaque jour à 19 heures.

A L'HOTEL MATIGNON CONSEIL INTERMINISTÉRIEL CONSACRÉ A LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un conseil interministériel s'est réuni hier après-midi à l'Hotel Matignon sous la présidence de M. Michel Debré. Participaient à cette séance de travail qui a duré de 15 heures à 17 heures : MM. Messmer, ministre des Armées; Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes; Frey, ministre de l'Intérieur; Chevènement, ministre des Travaux publics; M. Morin, délégué général en Algérie; Papon, préfet de police, et

Verdier, directeur de la Sûreté nationale. Cette réunion a été consacrée à la lutte contre la subversion, au maintien de l'ordre et, en particulier, à la lutte contre le terrorisme F.L.N. en métropole. Une série de mesures a été mise à l'étude qui sera examinée au cours d'une prochaine délibération ministérielle.

150 NORD-AFRICAINS expulsés hier de la métropole

Marseille, 5 octobre. — Cent cinquante Nord-Africains, expulsés de la métropole, ont quitté Marseille aujourd'hui à destination d'Alger, à bord du paquebot « Ville-de-Marseille ».

ACTION ENVISAGÉE DES TROIS SYNDICATS de la police parisienne

auprès du parlement et du gouvernement pour l'adoption de mesures de sauvegarde

Trois émus par la recrudescence des attentats terroristes dont sont victimes leurs camarades, les membres de trois groupements syndicaux de la police parisienne : la Fédération des personnels de police, le Syndicat autonome des officiers de police et le Syndicat C.F.T.C. ont décidé de constituer un comité de défense.

Ils ont tenu, hier après-midi, une première réunion au siège de la Fédération, 11, rue Tisserand, au cours de laquelle ont été étudiés les moyens les plus efficaces pour garantir leur protection dans les conditions les plus compatibles avec l'exercice de leur fonction.

Nous croyons savoir qu'ils ont l'intention d'entreprendre une action auprès du Parlement et du gouvernement pour obtenir que soient prises en leur faveur les mesures indispensables pour assurer leur sauvegarde et qui soient susceptibles de mettre un frein aux menées criminelles du F.L.N.

Une délégation a été reçue en fin d'après-midi par M. Maurice Papon, à qui elle a exposé les objectifs auxquels se sont ralliés les membres du comité de défense.

SÉRIE D'INTI AU PALAIS

- Le lieutenant-colonel de Blign...
• Martial de Villemandy entend... général de Gaulle

La journée d'hier a été marquée d'une intense activité dans les cabinets d'instruction au Palais de Justice au sujet des affaires concernant l'activité des membres de l'O.A.S. récemment arrêtés. En premier lieu, M^{re} Loyrette, avocat de Maurice Gिंगembre, a reçu de son client mandat de déposer une plainte contre M. Sicurani, directeur des Affaires politiques à la délégation générale à Alger, pour violation de secret professionnel et divulgation de documents concernant l'enquête en cours. Le plaignant relève notamment la divulgation d'une lettre au colonel Debrosse, dans laquelle il écrivait à cet officier de gendarmerie qu'il n'avait pas subi de sévices. M. Jean Perez, juge d'instruction, avait convoqué à son cabinet le lieutenant-colonel Hervé Le Barbier de Blignières, inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Le prévenu s'est présenté assisté de son défenseur, M^{re} Perussel, mais il a refusé de répondre au magistrat en prétextant qu'il était soumis au régime du droit commun alors qu'il devrait bénéficier des faveurs du régime politique. L'inculpé s'est d'autre part plaint d'avoir été interné pendant huit jours dans une cave du ministère de l'Intérieur, puis pendant dix autres jours à la caserne Tournon avant d'être placé sous mandat d'écrou le 26 septembre. — J'ai été interné dans les camps de concentration allemands, a déclaré le colonel. Et là du moins j'étais respecté, alors que la police française ne m'a épargné aucune humiliation. L'inculpé s'est d'autre part plaint des propos qu'avait tenus à son sujet M. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, lors de sa conférence de presse du 10 septembre. Les aveux du colonel de Blignières et les documents saisis chez lui ont fait supposer que cet officier est le chef d'état-major de l'O.A.S. en France et la plaque tournante de toute l'organisation. Or, rétorque l'inculpé, mon premier interrogatoire à la police n'a eu lieu que le 12 septembre, c'est-à-dire 48 heures après la conférence de presse du ministre et aucun document compromettant n'a été saisi chez moi. De son côté, M. Theret, juge d'instruction, a inculpé Paule Riboulet, l'amie de Bernard Barbanche, qui avait procédé à la reconnaissance des lieux avant l'attentat contre le Président de la République, à Pont-sur-Seine. Après s'être entendu notifier son inculpation pour recel de malfaiteur, Paule Riboulet a déclaré choisir pour défenseur M^{re} Dupré.

Le général Crevecoeur, zone sud de la Seine-Brétagne, le premier second merci Tous deux l'attentat m de Gaulle, e ral Vanux C'est le n des deux of

Mn et Berr mise en Pau, 5 c Thomazo, v mazo et b Basses-Pyré Lachcroy, f inculpés l' contre l'au parquet d une deman M. Monseg Dax, avait qui fut po des mises d'appel de Cette et jourd'hui juge d'inst

